



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RAPPORT DU JURY

**Concours : CAPLP EXTERNE et CAFEP CAPLP**

**Section : Bâtiment**

**Option : Peinture-revêtements**

**Session 2021**

Rapport de jury présenté par : **Monsieur Stéphane AUBRIOT**

**Président du jury**

## SOMMAIRE

| PAGINATION        | THEMATIQUES  |
|-------------------|--|
| 2 / 27            | Sommaire   |
| 3 / 27 à 4 / 27   | <b>Nouvelles modalités du CAPLP EXTERNE et du CAFEP CAPLP - Session 2022</b>                 |
| 5 / 27 à 8 / 27   | Eléments statistiques - CAPLP EXTERNE Session 2021   |
| 9 / 27 à 12 / 27  | Eléments statistiques - CAFEP CAPLP - Session 2021   |
| 13 / 27           | Epreuve d'admissibilité ( <u>Rappel</u> : Arrêté du 19 avril 2013)                           |
| 13 / 27           | Bilan général de l'épreuve d'admissibilité - Session 2021                                    |
| 14 / 27           | Mise en situation du sujet - Session 2021  |
| 14 / 27           | Composition du sujet - Session 2021  |
| 15 / 27 à 20 / 27 | Questionnement du sujet - Session 2021<br>Constats et recommandations du jury                |
| 21 / 27           | Epreuve d'admission ( <u>Rappel</u> : Arrêté du 19 avril 2013)                               |
| 22 / 23 à 25 / 27 | Bilan général de l'épreuve d'admission - Session 2021<br>Constats et recommandations du jury |
| 26 / 27           | Conclusion   |
| 26 / 27           | Remerciements  |
| 27 / 27           | Textes de référence et Ressources  |

## **TRES IMPORTANT :**

Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats au **CAPLP EXTERNE** et au **CAFEP CAPLP Section : Bâtiment - Option : Peinture Revêtements**, au sujet de **[l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#)**, publié au Journal Officiel de la République Française, N° 0025 du 29 Janvier 2021 qui comme précisé, à l'Article 21 entrera en vigueur, dès la Session 2022.

Article 21 :

**Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er septembre 2021, date à compter de laquelle l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.**

- ✓ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0025 du 29 Janvier 2021**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

### **A. - Epreuve d'admissibilité :**

Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

Durée : cinq heures. Coefficient : 4.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### **B. - Epreuves d'admission :**

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

Durée des travaux pratiques encadrés : quatre heures ; durée de la préparation de l'exposé : une heure ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : trente minutes maximum. Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

## 2° Epreuve d'entretien.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à [l'annexe V](#) de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

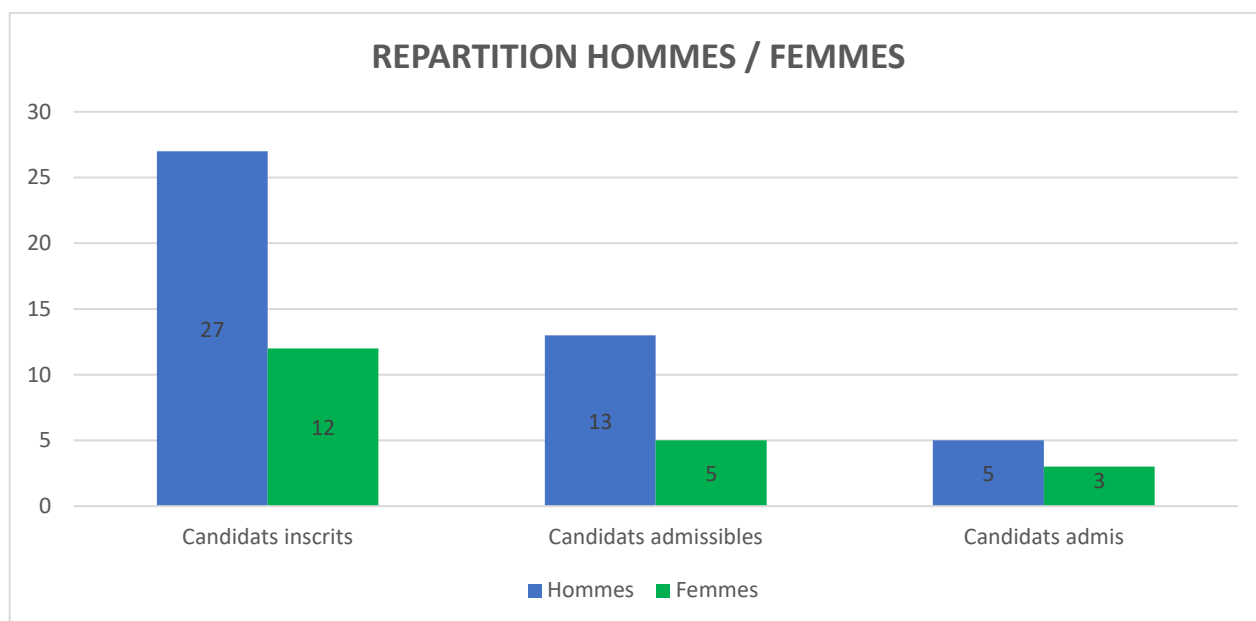
Durée : trente-cinq minutes. Coefficient : 3.

**ÉLÉMENTS STATISTIQUES - CAPLP EXTERNE – SESSION 2021**

**Répartition géographique (Académies) des Candidats et Résultats au concours**

**(Répartition Hommes / Femmes : Inscrits - Admissibles - Admis)**

| Académies                             | Candidats inscrits |        |           | Candidats admissibles |        |           | Candidats admis |        |          |
|---------------------------------------|--------------------|--------|-----------|-----------------------|--------|-----------|-----------------|--------|----------|
|                                       | Hommes             | Femmes | Total     | Hommes                | Femmes | Total     | Hommes          | Femmes | Total    |
| <b>Aix-Marseille</b>                  | 2                  | 0      | <b>2</b>  | 1                     | 0      | <b>1</b>  | 1               | 0      | <b>1</b> |
| <b>Amiens</b>                         | 2                  | 0      | <b>2</b>  | 2                     | 0      | <b>2</b>  | 1               | 0      | <b>1</b> |
| <b>Bordeaux</b>                       | 0                  | 1      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Clermont-Ferrand</b>               | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Dijon</b>                          | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Grenoble</b>                       | 2                  | 0      | <b>2</b>  | 2                     | 0      | <b>2</b>  | 1               | 0      | <b>1</b> |
| <b>Guadeloupe</b>                     | 0                  | 1      | <b>1</b>  | 0                     | 1      | <b>1</b>  | 0               | 1      | <b>1</b> |
| <b>Guyane</b>                         | 0                  | 1      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>La Réunion</b>                     | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Lille</b>                          | 3                  | 4      | <b>7</b>  | 1                     | 3      | <b>4</b>  | 0               | 1      | <b>1</b> |
| <b>Lyon</b>                           | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 1                     | 0      | <b>1</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Martinique</b>                     | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Mayotte</b>                        | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 1                     | 0      | <b>1</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Montpellier</b>                    | 1                  | 1      | <b>2</b>  | 1                     | 0      | <b>1</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Nice</b>                           | 4                  | 0      | <b>4</b>  | 1                     | 0      | <b>1</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Poitiers</b>                       | 0                  | 1      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Reims</b>                          | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Rennes</b>                         | 0                  | 1      | <b>1</b>  | 0                     | 1      | <b>1</b>  | 0               | 1      | <b>1</b> |
| <b>Strasbourg</b>                     | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 0                     | 0      | <b>0</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Toulouse</b>                       | 1                  | 0      | <b>1</b>  | 1                     | 0      | <b>1</b>  | 0               | 0      | <b>0</b> |
| <b>Paris - Créteil<br/>Versailles</b> | 4                  | 2      | <b>6</b>  | 2                     | 0      | <b>2</b>  | 2               | 0      | <b>2</b> |
| <b>TOTAL</b>                          | 27                 | 12     | <b>39</b> | 13                    | 5      | <b>18</b> | 5               | 3      | <b>8</b> |

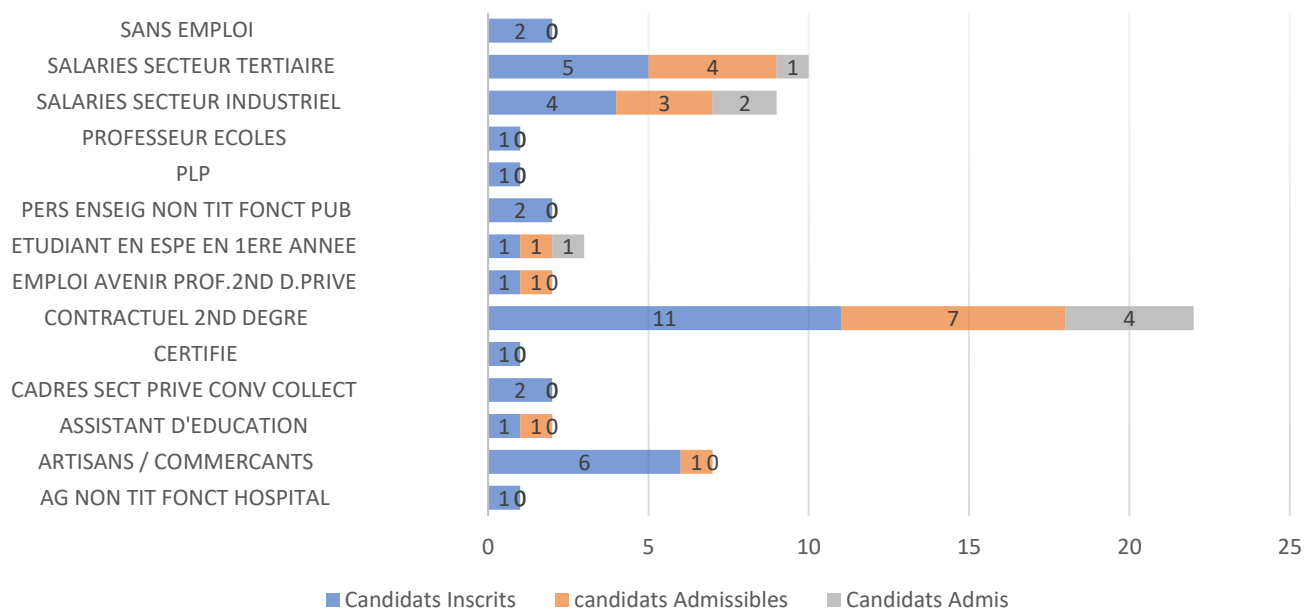


### Activités professionnelles des Candidats et Résultats au concours

(Répartition Homme / Femme : Inscrits - Admissibles - Admis)

| Activités professionnelles     | Candidats inscrits |           |           | Candidats admissibles |          |           | Candidats admis |          |          |
|--------------------------------|--------------------|-----------|-----------|-----------------------|----------|-----------|-----------------|----------|----------|
|                                | Hommes             | Femmes    | Total     | Hommes                | Femmes   | Total     | Hommes          | Femmes   | Total    |
| AG NON TIT FONCT HOSPITAL      | 1                  | 0         | 1         | 0                     | 0        | 0         | 0               | 0        | 0        |
| ARTISANS / COMMERCANTS         | 5                  | 1         | 6         | 1                     | 0        | 1         | 0               | 0        | 0        |
| ASSISTANT D'EDUCATION          | 1                  | 0         | 1         | 1                     | 0        | 1         | 0               | 0        | 0        |
| CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT | 1                  | 1         | 2         | 0                     | 0        | 0         | 0               | 0        | 0        |
| CERTIFIE                       | 1                  | 0         | 1         | 0                     | 0        | 0         | 0               | 0        | 0        |
| CONTRACTUEL 2ND DEGRE          | 7                  | 4         | 11        | 4                     | 3        | 7         | 3               | 1        | 4        |
| EMPLOI AVENIR PROF.2ND D.PRIVE | 1                  | 0         | 1         | 1                     | 0        | 1         | 0               | 0        | 0        |
| ETUDIANT EN ESPE EN 1ERE ANNEE | 0                  | 1         | 1         | 0                     | 1        | 1         | 0               | 1        | 1        |
| PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB  | 2                  | 0         | 2         | 0                     | 0        | 0         | 0               | 0        | 0        |
| PLP                            | 0                  | 1         | 1         | 0                     | 0        | 0         | 0               | 0        | 0        |
| PROFESSEUR ECOLES              | 0                  | 1         | 1         | 0                     | 0        | 0         | 0               | 0        | 0        |
| SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL    | 2                  | 2         | 4         | 2                     | 1        | 3         | 1               | 1        | 2        |
| SALARIES SECTEUR TERTIAIRE     | 5                  | 0         | 5         | 4                     | 0        | 4         | 1               | 0        | 1        |
| SANS EMPLOI                    | 1                  | 1         | 2         | 0                     | 0        | 0         | 0               | 0        | 0        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>27</b>          | <b>12</b> | <b>39</b> | <b>13</b>             | <b>5</b> | <b>18</b> | <b>5</b>        | <b>3</b> | <b>8</b> |

## REPARTITION PAR ACTIVITE PROFESSIONNELLE

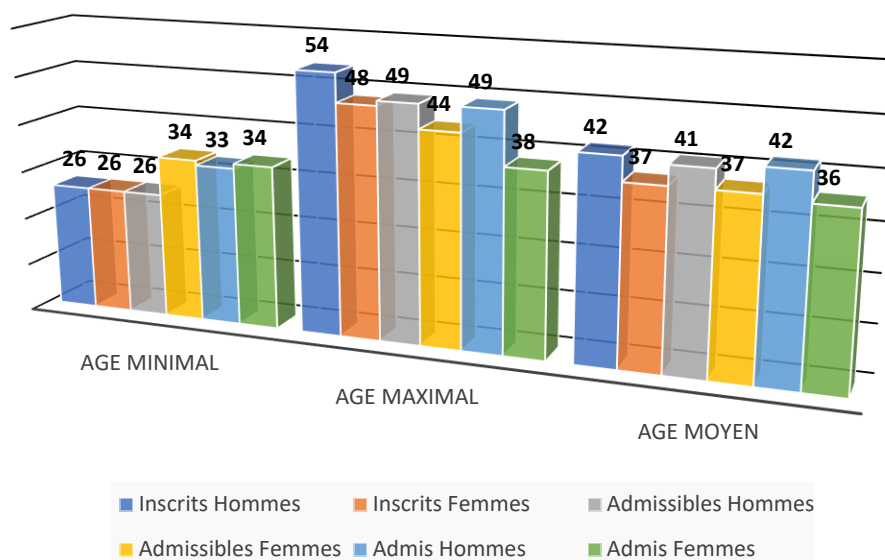


## Âges des Candidats et Résultats au concours

(Répartition Femme / Homme : Inscrits - Admissibles - Admis)

| Âges               | Candidats inscrits |        | Candidats admissibles |        | Candidats admis |           |
|--------------------|--------------------|--------|-----------------------|--------|-----------------|-----------|
|                    | Hommes             | Femmes | Hommes                | Femmes | Hommes          | Femmes    |
| <b>Âge minimal</b> | 26                 | 26     | 26                    | 34     | 33              | 34        |
| <b>Âge maximal</b> | 54                 | 48     | 49                    | 44     | 49              | 38        |
| <b>Âge moyen</b>   | 42                 | 37     | 41                    | 37     | <b>42</b>       | <b>36</b> |

## REPARTITION PAR ÂGE



## Données statistiques du concours

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Postes</b>                              | Nombre de postes offerts au concours de recrutement              | <b>18</b>                                   |
| <b>Candidats</b>                           | Nombre de candidats inscrits au concours                         | 39  |
|  | Nombre de candidats présents à l'admissibilité                   | 21  |
| <b>Admissibilité</b>                       | Nombre de copies corrigées                                       | 20  |
|  | Nombre de copies non - corrigées<br>(Motif : Rupture d'anonymat) | 1   |
|  | Note maximale attribuée à une copie                              | 17  |
|  | Note minimale attribuée à une copie                              | 1,75  |
|  | Note du premier candidat admissible ( / 20 )                     | 17  |
|  | Note du dernier candidat admissible ( / 20 )                     | 5,5   |
|  | Moyenne des candidats admissibles ( / 20 )                       | 8,86  |
|  | Nombre de candidats admissibles                                  | <b>18</b>                                   |
|  | <b>Admission</b>   | Nombre de candidats convoqués à l'admission |
| Nombre de candidats présents à l'admission |  | 16  |
| Note maximale attribuée à un candidat      |  | 16,67                                       |
| Note minimale attribuée à un candidat      |  | 4,17  |
| Note du premier candidat admis ( / 20 )    |  | 16,67                                       |
| Note du dernier candidat admis ( / 20 )    |  | 11,33                                       |
| Moyenne des candidats admis ( / 20 )       |  | 13,37                                       |
| Nombre de candidats admis                  |  | <b>8</b>                                    |

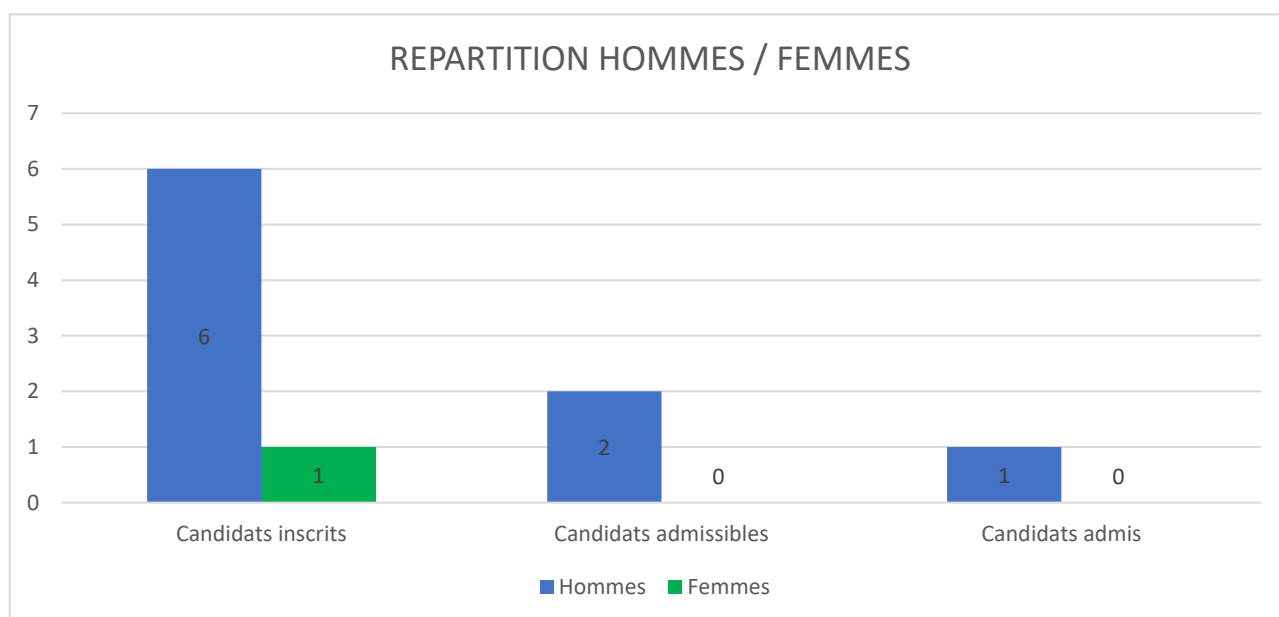


**ÉLÉMENTS STATISTIQUES - CAFEP CAPLP – SESSION 2021**

**Répartition géographique (Académies) des Candidats et Résultats au concours**

**(Répartition Femme / Homme : Inscrits - Admissibles - Admis)**

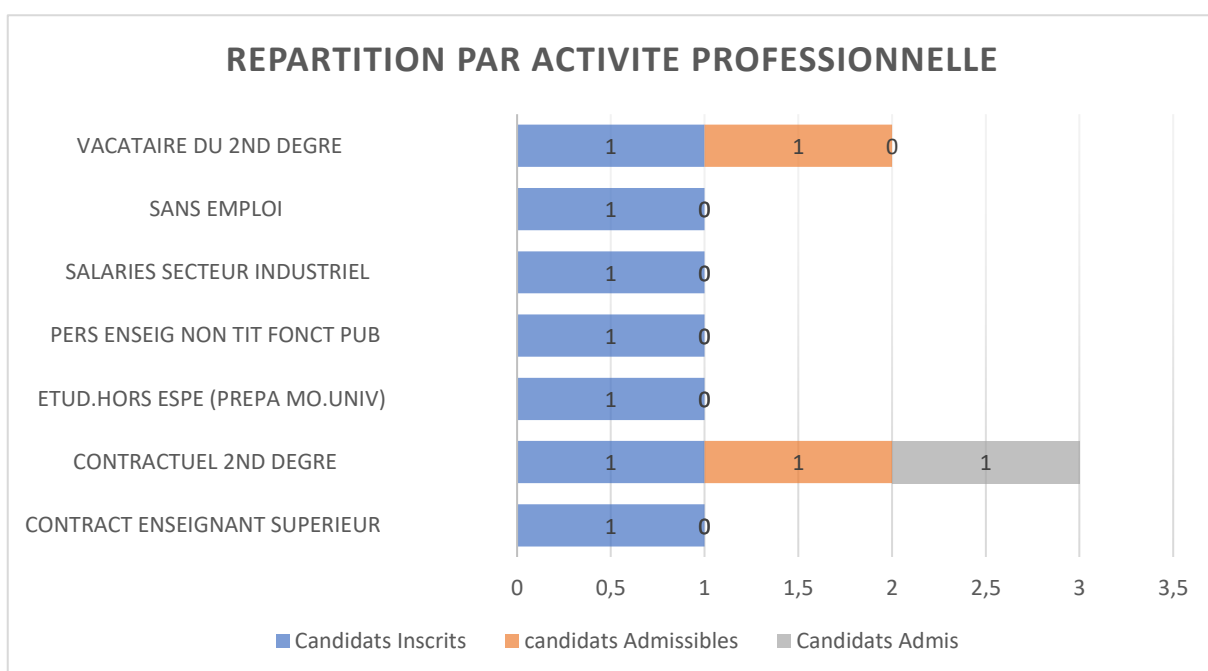
| Académies                     | Candidats inscrits |        |       | Candidats admissibles |        |       | Candidats admis |        |       |
|-------------------------------|--------------------|--------|-------|-----------------------|--------|-------|-----------------|--------|-------|
|                               | Hommes             | Femmes | Total | Hommes                | Femmes | Total | Hommes          | Femmes | Total |
| Caen                          | 1                  | 0      | 1     | 0                     | 0      | 0     | 0               | 0      | 0     |
| La Réunion                    | 1                  | 0      | 1     | 1                     | 0      | 1     | 1               | 0      | 1     |
| Nantes                        | 1                  | 0      | 1     | 1                     | 0      | 1     | 0               | 0      | 0     |
| Poitiers                      | 1                  | 0      | 1     | 0                     | 0      | 0     | 0               | 0      | 0     |
| Reims                         | 0                  | 1      | 1     | 0                     | 0      | 0     | 0               | 0      | 0     |
| Rennes                        | 1                  | 0      | 1     | 0                     | 0      | 0     | 0               | 0      | 0     |
| Paris - Créteil<br>Versailles | 1                  | 0      | 1     | 0                     | 0      | 0     | 0               | 0      | 0     |
| <b>TOTAL</b>                  | 6                  | 1      | 7     | 2                     | 0      | 2     | 1               | 0      | 1     |



## Activités professionnelles des Candidats et Résultats au concours

(Répartition Femme / Homme : Inscrits - Admissibles - Admis)

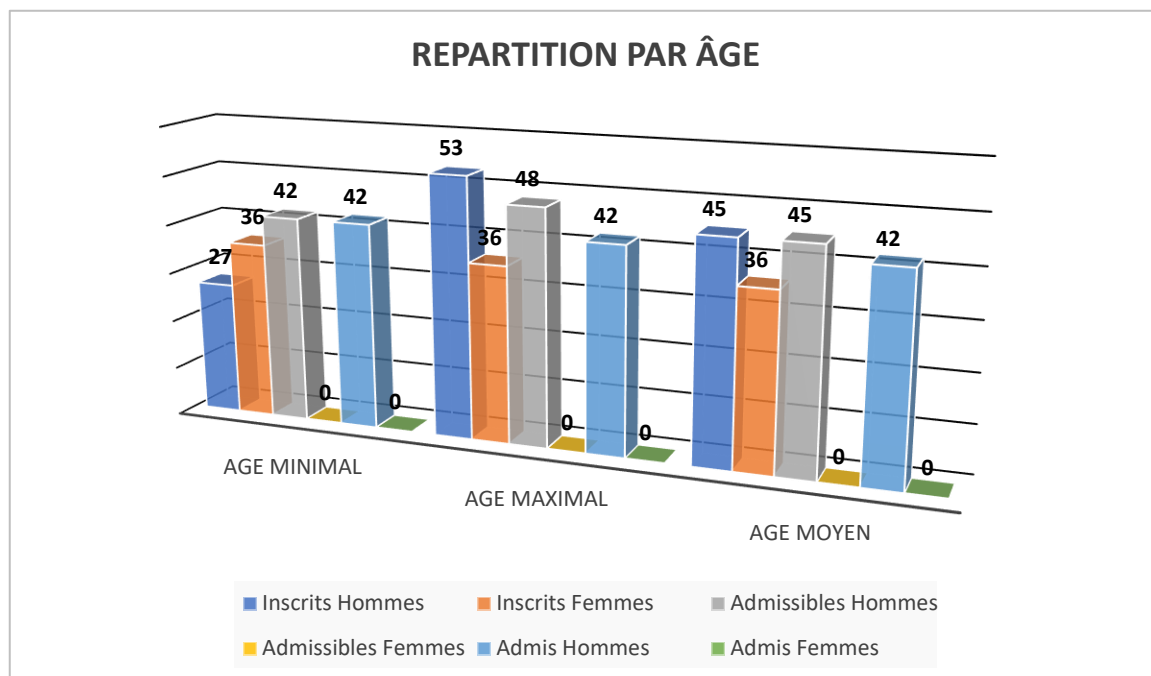
| Activités professionnelles     | Candidats inscrits |          |          | Candidats admissibles |          |          | Candidats admis |          |          |
|--------------------------------|--------------------|----------|----------|-----------------------|----------|----------|-----------------|----------|----------|
|                                | Hommes             | Femmes   | Total    | Hommes                | Femmes   | Total    | Hommes          | Femmes   | Total    |
| CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR  | 0                  | 1        | 1        | 0                     | 0        | 0        | 0               | 0        | 0        |
| CONTRACTUEL 2ND DEGRE          | 1                  | 0        | 1        | 1                     | 0        | 1        | 1               | 0        | 1        |
| ETUD.HORS ESPE (PREPA MO.UNIV) | 1                  | 0        | 1        | 0                     | 0        | 0        | 0               | 0        | 0        |
| PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB  | 1                  | 0        | 1        | 0                     | 0        | 0        | 0               | 0        | 0        |
| SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL    | 1                  | 0        | 1        | 0                     | 0        | 0        | 0               | 0        | 0        |
| SANS EMPLOI                    | 1                  | 0        | 1        | 0                     | 0        | 0        | 0               | 0        | 0        |
| VACATAIRE DU 2ND DEGRE         | 1                  | 0        | 1        | 1                     | 0        | 1        | 0               | 0        | 0        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>6</b>           | <b>1</b> | <b>7</b> | <b>2</b>              | <b>0</b> | <b>2</b> | <b>1</b>        | <b>0</b> | <b>1</b> |



## Âges des Candidats et Résultats au concours

(Répartition Femme / Homme : Inscrits - Admissibles - Admis)

| Âges        | Candidats inscrits |        | Candidats admissibles |        | Candidats admis |        |
|-------------|--------------------|--------|-----------------------|--------|-----------------|--------|
|             | Hommes             | Femmes | Hommes                | Femmes | Hommes          | Femmes |
| Âge minimal | 27                 | 36     | 42                    | 0      | 42              | 0      |
| Âge maximal | 53                 | 36     | 48                    | 0      | 42              | 0      |
| Âge moyen   | 45                 | 36     | 45                    | 0      | 42              | 0      |



## Données statistiques du concours

|                      |   |          |
|----------------------|---|----------|
| <b>Postes</b>        | Nombre de postes offerts au concours de recrutement | <b>2</b> |
| <b>Candidats</b>     | Nombre de candidats inscrits au concours            | 7        |
|                      | Nombre de candidats présents à l'admissibilité      | 2        |
| <b>Admissibilité</b> | Nombre de copies corrigées                          | 2        |
|                      | Nombre de copies non - corrigées<br>(Motif : Néant) | 0        |
|                      | Note maximale attribuée à une copie                 | 14       |
|                      | Note minimale attribuée à une copie                 | 11       |
|                      | Note du premier candidat admissible ( / 20 )        | 14       |
|                      | Note du dernier candidat admissible ( / 20 )        | 11       |
|                      | Moyenne des candidats admissibles ( / 20 )          | 12,5     |
|                      | Nombre de candidats admissibles                     | <b>2</b> |
| <b>Admission</b>     | Nombre de candidats convoqués à l'admission         | 2        |
|                      | Nombre de candidats présents à l'admission          | 1        |
|                      | Note maximale attribuée à un candidat               | 15,33    |
|                      | Note minimale attribuée à un candidat               | 15,33    |
|                      | Note du premier candidat admis ( / 20 )             | 15,33    |
|                      | Note du dernier candidat admis ( / 20 )             | 15,33    |
|                      | Moyenne des candidats admis ( / 20 )                | 15,33    |
|                      | Nombre de candidats admis                           | <b>1</b> |

**EPREUVE D'ADMISSIBILITE session 2021**  
**(Rappel : Arrêté du 19 avril 2013)**

**A - Epreuve d'admissibilité :            Exploitation pédagogique d'un dossier technique.**

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique d'un dossier technique, visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel (\*) de l'option choisie (\*\*).

**(\*) : Baccalauréat Professionnel " Aménagement et Finition du bâtiment ".**

**(\*\*) : Section : Bâtiment - Option : Peinture Revêtements.**

A partir d'un dossier technique fourni au candidat, comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre, ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Durée : Epreuve écrite : **Quatre Heures** - Coefficient : **1**

**BILAN GENERAL DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE - SESSION 2021**

**Remarques d'ordre général des membres du jury :**

Le jury a relevé que la majorité des candidats a traité les quatre études proposées, toutefois, si les compositions inhérentes à ces Etudes 1, 2, 3 et 4 ont fait apparaître, pour ¼ des candidats, des réponses pertinentes, semblant attester de connaissances dans le domaine de l'enseignement et de la spécialité visée, pour ¾ des candidats, certaines réponses étaient partielles, approximatives, voire inexistantes, visant à démontrer au - delà du domaine pédagogique, une maîtrise insuffisante, des connaissances technologiques et scientifiques, inhérentes à la spécialité visée.

Il convient par ailleurs de préciser, que certains candidats semblent rencontrer des difficultés à décoder, analyser, proposer et présenter un travail organisé et structuré, de façon méthodique et rigoureuse ; la lecture de certaines compositions a en effet, été rendue difficile, du fait d'une présentation et d'une rédaction non soignée.

**Recommandations d'ordre général des membres du jury :**

- S'approprier les termes techniques et scientifiques spécifiques au métier, en se constituant une veille technologique ;
- Rédiger sa copie en respectant les règles d'expression écrite et graphique ;
- Respecter les règles de communication graphique, essentielles au métier d'enseignant et professionnel de la filière.

## MISE EN SITUATION DU SUJET DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE - SESSION 2021

### Agrandissement et rénovation de l'école de musique



Il s'agit de l'agrandissement et de la rénovation d'une partie des locaux de l'école de musique de Chasselay. Une partie des travaux de rénovation est confiée aux élèves d'une classe de première professionnelle « aménagement et finition du bâtiment » (formation sous statut scolaire en lycée professionnel).

Le travail à réaliser se situe à l'intérieur des locaux et concerne **le lot peinture et revêtement de sol de la grande salle de musique n°8, de la salle de musique n°1 et du hall.**

Ce projet pédagogique, validé par le chef d'établissement, conduira à déplacer la formation sur le chantier durant 12 semaines.

## COMPOSITION DU SUJET DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE - SESSION 2021

- **Un dossier de documentation** faisant apparaître la nature et le contexte de l'épreuve, la mise en situation, une vue en plan du projet, un extrait du CCTP, une documentation " fournisseur ", un parcours de formation baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » 3 Ans et des extraits des référentiels du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment ».
- **Un dossier de questionnement** faisant apparaître, pour chaque étude, le contexte et l'objectif de celle - ci, le niveau de classe visé, la situation dans l'année et le travail demandé, sous formes de questions, avec dans certains cas, les critères imposés.
- **Un dossier réponses** faisant apparaître, pour chacune des questions, des documents pré - tramés, le plus souvent sous formes de tableaux.

**N.B. :** Le sujet est consultable et téléchargeable, à partir du site : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

[https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp\\_externe/29/7/s2021\\_caplp\\_externe\\_batiment\\_1\\_1398297.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/29/7/s2021_caplp_externe_batiment_1_1398297.pdf)

# QUESTIONNEMENT DU SUJET - SESSION 2021 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

## ÉTUDE 1 - ORGANISER LA PROGRESSION DES APPRENTISSAGES

### CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Dans le cadre de ce projet mené avec les élèves, vous devez vérifier la faisabilité et préparer l'intervention de la classe de première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » afin de réaliser les travaux confiés.

**Niveau de classe** : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » (12 élèves).

**Situation dans l'année** : Début du 1<sup>er</sup> trimestre.

**Objectif** : Elaborer une progressivité des apprentissages.

### TRAVAIL DEMANDÉ

#### 1.1. Identifier les différents supports

Enumérer tous les ouvrages réalisables et préciser les matériaux utilisés **(DR1)**.

#### 1.2. Identifier les compétences et les savoirs associés

Pour chaque activité :

- Identifier l'ensemble des tâches professionnelles contenues dans le Référentiel des Activités Professionnelles Aménagement et Finition du Bâtiment en lien avec la rénovation de l'école de musique de Chasselay.
- Lister les compétences et savoirs associés à mobiliser pour chaque tâche **(DR2)**.

#### 1.3. Elaborer une progressivité des apprentissages

Proposer une progressivité des apprentissages pour l'ensemble du cycle de formation afin d'atteindre le niveau terminal de la compétence C3.8 Poser des revêtements muraux **(DR3)**.

### Constats des membres du jury :

Les **DR 1** et **DR 2** de cette **Etude 1** ont été correctement traités par une très grande majorité des candidats, puisque  $\frac{3}{4}$  d'entre eux, ont en effet, su exploiter l'ensemble des ressources mises à disposition, afin de répondre au travail demandé. Concernant le **DR 3**, de cette même **Etude 1**, il n'a pas été traité ou l'a été, mais de façon très hétérogène, en fonction des candidats.

Le jury a relevé les éléments suivants :

- une méconnaissance de la terminologie professionnelle, inhérente au métier du domaine de la finition, pour beaucoup de candidats.
- un manque de cohérence entre l'objectif et la progression.

### Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- Maîtriser la terminologie professionnelle, inhérente au métier du domaine de la finition ;
- S'approprier le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- Se renseigner sur l'élaboration d'une progression, en se rapprochant des enseignants des lycées professionnels.

## ÉTUDE 2 - ELABORER UNE PROGRESSION PEDAGOGIQUE

### CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Vous envisagez de confier les travaux concernant la pose de revêtement de sols souples en dalles au niveau des sols du hall, des salles n°8 et n°1 à votre classe.

**Niveau de classe** : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » (12 élèves).

**Situation dans l'année** : 2<sup>ème</sup> trimestre.

**Objectif** : préparer une séquence pédagogique sur le thème « revêtement de sols ».

### TRAVAIL DEMANDÉ

#### **2.1. PROPOSER UNE SEQUENCE D'ENSEIGNEMENT**

A partir de l'extrait du référentiel, construire le tableau de planification d'une séquence de formation pour préparer l'intervention (**DR4**). La planification traitera le thème « revêtement de sol souple » allant de la préparation à la mise en œuvre en précisant :

- les compétences
- les objectifs opérationnels visés (les tâches à réaliser),
- le travail demandé aux élèves,
- les savoirs à apporter,
- les prés requis,
- les objectifs,
- les liens avec les autres disciplines.

#### **2.2. CONSTRUIRE LE DÉROULEMENT D'UNE SÉANCE PÉDAGOGIQUE**

Présenter l'organisation de la séance concernant « le classement des revêtements de sol » (**DR5**).

Votre travail fera apparaître le déroulement de votre séance en précisant :

- les étapes de la séance
- les activités des élèves (préciser la forme du travail : groupe, binôme, individuel, ...) et du professeur,
- les durées estimées,
- la nature des consignes,
- le matériel et les supports utilisés.

#### **2.3. CONCEVOIR UN DOCUMENT DE SYNTHÈSE**

Proposer une fiche synthèse, qui sera remise aux élèves à la fin de la séquence sur la méthode de « coupe de dalles PVC en angle rentrant et en angle sortant » (**DR6**).

Cette fiche sera un résumé de l'essentiel à retenir (connaissance, modes opératoires, application...).

#### Constats des membres du jury :

Les **DR 4** et **DR 5** de cette **Etude 2** ont été traités par la majorité des candidats, mais de façon très hétérogène et malheureusement trop approximative. Concernant le **DR 6** de cette même **Etude 2**, plus de la ½ des candidats ne l'a pas traité.

#### Le jury a relevé les éléments suivants :

- Une méconnaissance pour certains candidats, d'une part, de la terminologie et de la réglementation professionnelles, inhérentes au métier du domaine de la finition et d'autre part, des règles de mise en œuvre, inhérentes au revêtement de sol souple ;
- Les extraits du référentiel et l'ensemble des ressources mis à disposition ont pour la plupart des candidats été insuffisamment exploités ;
- Les étapes intermédiaires permettant d'atteindre l'objectif de la séance n'ont majoritairement pas été précisées ;



- Les activités des élèves pour certains candidats se sont résumés, essentiellement à de l'observation ;
- Le document de synthèse proposé aux élèves était souvent incomplet et manquait de rigueur, ce qui démontre une non - maîtrise de la technique professionnelle, inhérente à la coupe de dalles PVC ;
- Une absence de croquis explicatifs, visant à justifier la méthodologie professionnelle.

### **Recommandations des membres du jury :**

Le jury recommande aux candidats de :

- Maîtriser d'une part, la terminologie et la réglementation professionnelles et s'approprier d'autre part, les règles de mise en œuvre professionnelles, inhérentes au métier du domaine de la finition ; dans notre cas, la pose de revêtement de sol en PVC ;
- S'approprier le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- S'approprier le volet « connaissances : notions, concepts » du référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment ». En effet, les différents savoirs demandés, sont essentiels à une bonne maîtrise du métier et sont en lien avec les compétences professionnelles attendues ;
- Prendre connaissance de l'ensemble des documents mis à disposition, afin d'en extraire les éléments clés ;
- Proposer des techniques professionnelles, au plus près des techniques utilisées en entreprise, reflet d'un savoir-faire professionnel ;
- S'exercer à transférer les connaissances professionnelles acquises en entreprise, à des situations d'apprentissage ;
- Proposer des activités rendant les élèves acteurs de leur formation, en suscitant chez eux l'intérêt et l'envie d'apprentissage ;
- Rattacher à chaque activité proposée, les compétences et les connaissances à valider ;
- Faire apparaître des étapes de déroulement de séance où figurent les activités distinctes de chaque élève, le matériel mis à disposition, les évaluations prévues, ... ;
- Proposer des supports pédagogiques variés incluant le numérique ;
- D'intégrer les enjeux environnementaux et énergétiques ;
- S'exercer à la conception de documents à destination des élèves (fiche de séance, de synthèse, de déroulement...), en y apportant la rigueur attendue, en se rapprochant des enseignants des lycées professionnels ;
- S'exercer à proposer des méthodologies de mise en œuvre, sous forme de schéma ou autre ;
- Maintenir une veille technologique, inhérente au domaine technologique de la profession (revues spécialisées, sites des fédérations, site des fournisseurs, ...).

## **ÉTUDE 3 - ÉVALUER LES ÉLÈVES**

### **CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

Vous devez construire l'évaluation du travail concernant la pose de toile de verre dans le hall (les salles n°8 et n°1) qui précisera les critères de progrès et d'acquis réalisés.

**Niveau de classe** : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » (12 élèves).

**Situation dans l'année** : 1<sup>er</sup> trimestre.

**Objectif** : concevoir l'évaluation des élèves.

### **TRAVAIL DEMANDÉ**

#### **3.1. SITUER LES DIFFÉRENTS TYPE D'ÉVALUATIONS**

Citer les différents modes d'évaluation ainsi que leurs buts (**DR7**).

### 3.2. CONNAISSANCE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Avant la pose de la toile de verre, il est nécessaire de réaliser la réception des supports ainsi que les travaux préparatoires et d'apprêt.

Pour cela :

- lister les contrôles à effectuer ainsi que les travaux préparatoires et d'apprêt à mettre en œuvre pour obtenir la finition demandé (**DR7**).

### 3.3. ELABORER UNE EVALUATION

Vous devez compléter une fiche d'évaluation sur la pose de toile de verre à partir du référentiel (**DR8**).

Le candidat devra préciser :

- les compétences visées,
- les savoir-faire demandés,
- les différents éléments mis à disposition des élèves (documents, matériaux, matériels...),
- les critères définis pour évaluer les élèves.

### 3.4. EVALUER LES PROGRES

Proposer un outil permettant de connaître les progrès et le degré d'acquisition des savoirs et des compétences et indiquer la façon dont vous l'utiliserez (**DR9**).

#### Constats des membres du jury :

Le **DR 7** de cette **Etude 3** a été traité par peu de candidats, toutefois, les propositions faites étaient intéressantes. Concernant les **DR 8 et DR 9**, de cette même **Etude 3**, ils n'ont pas été traités par la ½ des candidats et lorsqu'ils l'ont été, cela est resté très approximatif.

#### Le jury a relevé les éléments suivants :

- Une connaissance nettement insuffisante pour certains candidats, des contrôles à effectuer, en matière de réception des supports, ainsi qu'en matière de travaux préparatoires et d'apprêts ;
- Une méconnaissance pour beaucoup de candidats, d'une part, de la terminologie professionnelle, inhérente au métier du domaine de la finition et d'autre part, des règles de mise en œuvre, pour la pose de la toile de verre ;
- Un contexte professionnel très rarement précisé ;
- Des critères d'évaluation imprécis et pour certains non mesurables ;
- Des indicateurs de réussite souvent non mentionnés.

#### Recommandations des membres du jury :

##### Le jury recommande aux candidats de :

- Maîtriser la terminologie professionnelle, ainsi que les règles de mise en œuvre professionnelles, inhérentes au métier du domaine de la finition ;
- S'approprier le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- Prendre connaissance de chaque compétence du référentiel et analyser les colonnes « conditions » et « critères d'évaluations » ;
- Se renseigner sur l'élaboration d'une fiche contrat, en se rapprochant des enseignants des lycées professionnels ;
- S'accoutumer à l'évaluation (types et modalités : notes, compétences, autoévaluation, critères, indicateurs de réussite, bulletin et livret scolaires, ...) ;
- S'informer sur les outils de suivi d'acquisition de connaissances et de compétences et leur exploitation ;
- Se renseigner sur les outils possibles d'évaluation.

## ÉTUDE 4 - PROPOSER DES SOLUTIONS ESTHÉTIQUES

### CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, les arts appliqués sont associés au projet d'agrandissement de l'école de musique sur la commune de Chasselay.

Cette participation permet d'aborder avec les élèves, les connaissances associées S3.25 « confort lié à l'esthétique » et S3.26 « confort lié à l'environnement coloré ».

Les élèves auront à proposer une composition graphique et chromatique esthétique à destination des usagers de l'école de musique.

Cette composition sera réalisée sur le mur latéral gauche et sur le mur de face du Hall lorsqu'on entre dans l'école.

Cette pièce risque d'être sombre puisqu'elle ne possède pas de source lumineuse naturelle directe. Cet espace d'entrée doit être accueillant et doit marquer l'ambiance de l'école de musique par sa vitalité et son harmonie. La couleur stimulant le regard.

**Niveau de classe** : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » (12 élèves).

**Situation dans l'année** : 2<sup>ème</sup> trimestre.

**Objectif** : Créer un espace accueillant par une composition graphique et chromatique

### TRAVAIL DEMANDÉ

#### 4.1. IDENTIFIER LES TERMES CHROMATIQUES

Préciser différents vocabulaires chromatiques **(DR10)**.

#### 4.2. DONNER LA MÉTHODE DE MISE EN ŒUVRE DU CAMAÏEU

Donner une méthode de réalisation de camaïeu. Puis proposer deux teintes en justifiant vos choix **(DR10)**.

#### 4.3. RÉALISER UNE COMPOSITION GRAPHIQUE ET CHROMATIQUE

Sélectionner au moins cinq instruments de musique et les reproduire. Vous y indiquerez quelle est la méthode utilisée pour les reproduire **(DR 10)**. Puis proposer une composition de ces éléments graphiques sur les deux murs (latéral gauche et de face), sur un bandeau de 80 cm de haut et à 80 cm du sol **(DR10)**.

Dans un deuxième temps, mettre en couleur chaque élément par un ton de la teinte choisie afin de créer un camaïeu différent sur chacun des deux murs, aux crayons-pastel. La tonalité de l'ensemble des éléments doit permettre d'obtenir une ambiance accueillante et dynamique.

#### Constats des membres du jury :

Le **DR 10** de cette **Etude 4** n'a été traité dans sa totalité, que par la ½ des candidats et de façon très hétérogène.

#### Le jury a relevé les éléments suivants :

- Une méconnaissance de la terminologie des couleurs et de la colorimétrie.
- Un manque de connaissances liés à l'esthétisme et à la colorimétrie.
- Un non - respect des consignes inhérentes à la composition graphique et chromatique, pour la question **4.3**.
- Un rendu du travail colorisé, de qualité très moyenne, pour certains candidats.

#### Recommandations des membres du jury :

Le jury recommande aux candidats de :

- S'approprier les termes chromatiques ;
- Prendre le temps de lire le sujet, afin de répondre correctement aux consignes ;
- S'appliquer, lors de la réalisation d'une composition graphique et chromatique, puisque c'est une notion mise en pratique, dans le cadre notamment du chef d'œuvre ;
- Se munir du matériel nécessaire à la réalisation de l'étude, figurant sur la convocation ;
- D'approfondir leurs connaissances liées à l'esthétisme, à l'environnement coloré en rapport à des ambiances, des styles, des contraintes, des matériaux, ainsi qu'à l'environnement architectural. Ces connaissances font parties du référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » et sont indispensables au métier ;
- Maintenir une veille technologique, inhérente au domaine esthétique (revues professionnelles, sites dédiés, ...).

**EPREUVE D'ADMISSION**  
**(Rappel : Arrêté du 19 avril 2013)**

**B - Epreuve d'admission :                      Epreuve de mise en situation professionnelle.**

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques, relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat, à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

L'épreuve consiste à conduire une réflexion pédagogique prenant appui sur des documents techniques et une mise en situation professionnelle.

Le candidat est évalué sur les critères ci-dessous :

- La capacité à appréhender une situation professionnelle imposée,
- L'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation,
- La pertinence des propositions pédagogiques de la séquence,
- La pertinence de l'approche didactique de la séance,
- La connaissance du fonctionnement d'un EPLE,
- La réactivité du candidat face au questionnement du jury,
- La qualité de l'expression.

Durée : Travaux pratiques : **Quatre heures** ; Préparation de l'exposé : **Une heure** ; Exposé : **Trente minutes** ;  
Entretien : **Trente minutes** - Coefficient : **2**

**(\*\*)** : **Section : Bâtiment - Option : Peinture Revêtements.**

## **BILAN GENERAL DE L'EPREUVE D'ADMISSION - SESSION 2021 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

### **1<sup>ère</sup> partie : Mise en œuvre de travaux pratiques (Durée : 4 Heures)**

Le candidat est confronté à la réalisation d'une activité pratique (TP). Les activités pratiques proposées répondent aux différents champs d'activités du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment », tant dans le domaine de l'aménagement, que de la finition et de fait, pourront donc s'appuyer sur les activités des entreprises d'aménagement et finition qui réalisent des ouvrages, dans le cadre de la construction ou de la rénovation de locaux :

- Travaux de peinture et revêtements muraux,
- Travaux d'aménagement (cloisons, plafonds, ...),
- Travaux de revêtements de sols souples,
- Travaux de revêtements de sols durs.

En respectant les impératifs et contraintes techniques (Plans, DTU, CPT, avis techniques, ...), les règles de mise en œuvre et répondant aux contraintes esthétiques et économiques.

Elles ont vocation, d'une part, à permettre au jury d'observer les gestes professionnels du métier et d'autre part, à apprécier la maîtrise de l'organisation du poste de travail en toute sécurité. Cette activité pratique sert de support à l'exploitation pédagogique (conception de la séquence et séance imposées).

### **Constats des membres du jury :**

#### Le jury a relevé les éléments suivants :

- Le jury a pu apprécier les capacités des candidats à traiter le sujet demandé et à mettre en œuvre les produits et matériaux donnés. Une majorité d'entre eux a réussi à démontrer leur bonne expertise des gestes professionnels du métier et une bonne maîtrise des techniques d'application. Ces candidats ont parfaitement appréhendé le sujet proposé, en démontrant des capacités d'adaptation et de réflexion, au regard des produits et des matériaux fournis.
- Un grand nombre de candidats éprouve des difficultés dans l'organisation rationnelle du poste de travail, en ne tenant pas compte de l'encombrement des matériels et de l'espace disponible ;
- À l'identique des années précédentes, le jury regrette qu'une grande majorité des candidats méconnaisse les bases de la colorimétrie, les techniques et connaissances esthétiques permettant la recherche des teintes et la réalisation des harmonies demandées, essentielles à la spécialité exercée ;
- Quelques candidats ont été en grande difficulté lors de la réalisation des activités pratiques demandées. Les techniques ou gestes professionnels de base ne sont pas toujours maîtrisés ou sont inadaptés et ne peuvent être transférables à des fins pédagogiques. Dans certains cas, le jury a constaté une mauvaise utilisation ou un mauvais choix des outils. Le jury rappelle aux candidats, la nécessité de maîtriser les gestes professionnels du métier et ce, en respectant les règles d'organisation du poste de travail et de sécurité.
- Certains candidats privilégient l'ouvrage terminé dans le temps imparti, à un travail de qualité et réalisé dans les règles de l'art. ;
- Les fiches techniques des produits utilisés, mises à disposition, ne sont dans certains cas, pas consultées ;
- Le jury a observé une amélioration dans le port des EPI par les candidats, avec des tenues de travail conformes au métier du domaine de la finition ; cependant, pour certains candidats, la tenue de travail reste encore inadaptée.

### **Recommandations des membres du jury :**

#### Le jury recommande aux candidats de :

- S'approprier les connaissances et techniques en colorimétrie, afin de proposer des harmonies conformes à la demande ;
- D'adopter des postures et gestes professionnels, au regard de l'activité pratique à réaliser, en respectant les règles de l'art ;
- D'être en mesure de justifier au cours de l'entretien, les choix techniques effectués et d'argumenter sur leur transférabilité à une action de formation ;

- Se référer aux fiches techniques des produits transmis ;
- Mettre en œuvre les produits et matériaux du domaine de la finition, en respectant les normes et DTU en vigueur ;
- Se tenir informés sur les évolutions techniques et technologiques de la filière ;
- S'approprier les contenus décrits dans le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment », qui constituent une excellente ressource des connaissances et compétences, à développer pour ce concours ;
- Se munir d'une tenue de travail adaptée et conforme aux activités des domaines de l'aménagement et de la finition.

Enfin, cette partie de réalisation pratique exige des techniques et gestes professionnels propres au métier dans les domaines de l'aménagement et de la finition ; le travail fini doit donc avoir un rendu professionnel. Le jury recommande donc aux candidats de se préparer au concours, en s'exerçant aux différentes techniques et gestes professionnels des différents domaines du référentiel et ce, dans les règles de l'art.

## **2<sup>ème</sup> partie : Elaboration d'une séquence pédagogique (Durée : 2 Heures)**

### **Phase 1 : Préparation de l'exposé (Durée : 1 Heure)**

Durant cette phase 1, les candidats préparent leur (s) exploitation (s) pédagogique (s), qu'ils présenteront devant le jury. Pour cela, ils bénéficient d'un poste informatique, équipé d'une suite bureautique.

Il est fourni sur un support numérique :

- ❖ Des documents de travail vierges (fiche de déroulement de séance, ...),
- ❖ Le référentiel du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment »,
- ❖ Le référentiel du C.A.P. « Peintre Applicateur de Revêtements ».

Il est demandé aux candidats :

- ⇒ De préparer une séquence de formation en lien avec le thème de l'activité pratique (TP), à partir d'un objectif global précisé pour une classe de baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment », sur les trois niveaux de formation,
- ⇒ De préparer une séance faisant partie intégrante de la séquence de formation, en fonction d'un objectif pédagogique donné.

### **Constat des membres du jury :**

- La grande majorité des candidats a utilisé les ressources mises à disposition (papier et numérique), pour la finalisation de leur présentation, toutefois, le niveau d'exploitation reste insatisfaisant.

### **Recommandations des membres du jury :**

Le jury recommande aux candidats de :

- Concevoir des séquences et séances de formation, à partir d'activités issues d'un contexte professionnel (dans notre cas, le TP) ;
- S'approprier l'architecture des référentiels, en vue de construire et proposer des séquences de formation en adéquation, avec les compétences du diplôme ;
- Se familiariser avec les différents outils numériques, en vue d'optimiser leur production et leur animation face à un groupe.

### **Phase 2 : Présentation de l'exposé devant la commission du jury (Durée : 30 Minutes)**

### **Phase 3 : Entretien avec la commission du jury (Durée : 30 Minutes)**

Durant cette phase 2, les candidats disposent de 30 minutes pour présenter aux membres du jury, les exploitations pédagogiques possibles découlant de leur activité pratique. Ils disposent pour cela, d'un poste informatique équipé

d'une suite bureautique, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc. Suite à celle - ci, la phase 3, également d'une durée de 30 minutes a pour objectif d'échanger avec le candidat, sur la stratégie proposée et sa connaissance du système éducatif.

### **Constats des membres du jury :**

Le temps utilisé par les candidats pour leur présentation tend à se rapprocher de la durée maximale allouée.

Les candidats ayant le mieux réussi cette partie ont su faire preuve d'esprit de synthèse, dans leur présentation et d'argumentation, lors de la phase d'entretien. La maîtrise des outils numériques a donné la possibilité à de nombreux candidats, d'exploiter de façon optimale le temps imparti et surtout, d'apporter une valeur ajoutée à la présentation.

Quelques candidats ont su présenter un plan de séquence de formation, comportant des séances complémentaires visant des savoir-faire et des savoirs associés, en pertinence avec les objectifs visés.

Quelques candidats ont eu de grandes difficultés à proposer une exploitation pédagogique (séquences et séances) issue de leur activité pratique, par manque de maîtrise, d'une part, du métier dans les domaines de l'aménagement et de la finition et d'autre part, du métier d'enseignant.

### **Le jury a relevé les éléments suivants :**

- Le temps imparti pour l'exposé a été davantage utilisé par les candidats, que les années précédentes ;
- La conception de la séquence et de la séance se limite bien souvent à l'activité pratique, en ne tenant pas compte dans certains cas, ni de l'objectif, ni du niveau de classe imposés, ni des acquisitions antérieures des élèves ;
- Les activités d'études et de préparation de travaux, ainsi que celles de contrôle, ne sont pas ou trop peu traitées ;
- Lors de la présentation des séances, certains candidats ne proposent pas d'animations, visant à rendre les élèves davantage acteurs de leur formation ; leur rôle se limite à écouter et répondre à des questions ;
- La diversité des élèves est rarement prise en compte ;
- La constitution d'équipes ou de groupes pour la réalisation d'une activité n'est pas une évidence pour nombre de candidats ;
- La complémentarité de la formation intégrant les PFMP est abordée, par davantage de candidats ;
- L'évaluation est rarement formalisée ou explicitée ;
- La connaissance du fonctionnement d'un EPLE dépend de l'activité actuelle du candidat ;
- Les documents présentés restent peu fournis.

### **Recommandations des membres du jury :**

#### **Le jury recommande aux candidats de :**

- Respecter l'objectif pédagogique donné, pour construire la séquence demandée ;
- Intégrer dans la séquence, des séances pertinentes, au regard du niveau de classe imposé et de la période dans le cycle de formation ;
- Intégrer dans la séquence, des savoirs associés, aux savoir-faire, en lien avec le thème et surtout en cohérence avec l'objectif pédagogique visé ;
- Proposer dans les séances, des stratégies d'animation où les élèves sont en situation de travail, de recherche, de production, leur permettant d'acquérir les compétences visées ;
- Proposer des modalités et stratégies d'évaluation permettant d'apprécier avec justesse, le niveau d'acquisition et de performance des élèves ;
- S'exercer à la pratique de l'oral, en respectant le temps imparti ;
- Avoir la posture attendue d'un enseignant, face à l'éthique et à ses responsabilités ;
- Se renseigner sur le fonctionnement d'un EPLE ;
- S'enquérir des rapports de jury, ainsi que des sujets écrits des années antérieures.



Enfin, le jury invite les candidats, à bien se renseigner sur le contenu de chaque spécialité de concours, afin qu'ils puissent s'inscrire, à celle en lien avec leur parcours et / ou leur activité professionnelle.

## CONCLUSION

Assurer les fonctions de professeur de lycée professionnel, dans les domaines de l'aménagement et de la finition du bâtiment est une mission exigeante qui requière des compétences larges et affirmées, tant dans les domaines techniques, que didactiques.

Ce concours exige donc des candidats :

- Une bonne connaissance et une bonne maîtrise, des techniques et des gestes professionnels du métier, dans les domaines de l'aménagement et de la finition ;
- Une connaissance et une analyse approfondie du référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant, qui constitue la base de l'exercice de leur futur métier ;
- Une connaissance des référentiels de la filière, en particulier celui du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » ;
- Une connaissance du cadre d'exercice d'un enseignant, du fonctionnement administratif d'un EPLE ou encore d'une académie ;

Et enfin une préparation rigoureuse aux 2 épreuves du concours, dans lesquelles, le candidat sera amené à démontrer ses connaissances disciplinaires, pédagogiques, didactiques et où le jury attend de la part des candidats une posture de cadre de la fonction publique.

## REMERCIEMENTS

Les épreuves d'admission du **CAPLP Externe** et du **CAFEP CAPLP Section : Bâtiment - Option : Peinture Revêtement** se sont déroulées dans d'excellentes conditions au Lycée Professionnel André BOULLOCHE à SAINT NAZAIRE, dans l'Académie de NANTES, du 31 Mai 2021 au 03 Juin 2021.

Le directoire et les membres du jury adressent leurs plus vifs remerciements à Monsieur le Proviseur, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de l'établissement, pour leur disponibilité et l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

## TEXTES DE REFERENCE ET RESSOURCES

- ✓ Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000528079/>
- ✓ Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0099 du 27 Avril 2013**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027361617/>
- ✓ Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (**J.O.R.F. N° 0165 du 18 Juillet 2013**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027721614>
- ✓ Arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) (**J.O.R.F. N° 0249 du 13 Octobre 2020**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042418305>
- ✓ Arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe et du troisième concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP et troisième CAFEP) et de concours internes d'accès aux échelles de rémunération de professeurs du second degré (CAER) (**J.O.R.F. N° 0249 du 13 Octobre 2020**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042418323>
- ✓ Arrêté du 24 novembre 2020 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux concours externe, interne et troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0289 du 29 Novembre 2020**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042575870>
- ✓ Arrêté du 24 novembre 2020 fixant au titre de l'année 2021 la répartition des postes offerts aux concours externe, interne et troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel (**J.O.R.F. N° 0289 du 29 Novembre 2020**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042575886>
- ✓ Arrêté du 25 novembre 2020 fixant le nombre de contrats offerts en 2021 aux concours pour le recrutement de maîtres dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (**J.O.R.F. N° 0289 du 29 Novembre 2020**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042575890>
- ✓ Arrêté du 25 novembre 2020 fixant la répartition par section et option du nombre de contrats offerts au titre de l'année 2021 aux concours externes et aux troisièmes concours pour le recrutement de maîtres dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP) (**J.O.R.F. N° 0289 du 29 Novembre 2020**)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042575896>
- ✓ Présidents des jurys des concours externes et internes du CAPLP ainsi que des concours correspondants du CAFEP et du CAER - Session 2021 (**B.O.E.N.J.S. N° 45 du 26 Novembre 2020**)  
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo45/MENH2031680A.htm>
- Site institutionnel " **Devenir enseignant** " : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- (**Enseigner dans un lycée professionnel : le C.A.P.L.P.** : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>)
- Site institutionnel " **Eduscol STI** " : <https://eduscol.education.fr/sti/>